

## DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### PATRIMOINE PRO-ACTIF (FR0010564245)

OPCVM géré par STAMINA ASSET MANAGEMENT

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

En souscrivant à ce FCP, vous investissez dans un fonds investi à hauteur de 100% en autres OPC gérés ou non par Stamina Asset Management.

L'objectif de ce Fonds est de réaliser une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence composite 50% Eurostoxx 50 dividendes réinvestis + 50% EONIA capitalisé sur un horizon d'investissement de 3 ans minimum, à travers une gestion discrétionnaire s'appuyant principalement sur une sélection d'OPCVM et/ou FIA de toutes classifications.

Pour parvenir à l'objectif de gestion, le gérant sélectionne, en fonction de ses analyses quantitatives et qualitatives et de façon discrétionnaire, des parts et/ou actions d'OPCVM français ou européens (jusqu'à 100% de l'actif du fonds) et/ou des parts et/ou actions de FIA français ou européens (jusqu'à 30% maximum de l'actif du fonds) et qui respectent dans ce dernier cas les quatre critères de l'article R.214-13 du code monétaire et financier, sans contrainte de répartition géographique, sectorielle et de taille de capitalisation, en respectant l'allocation suivante :

- de 0 à 80% en OPC spécialisés sur les marchés actions ;
- de 20 à 100% en OPC de taux et/ou en OPC multi-classes d'actifs, pouvant mettre en œuvre, entre autres, des stratégies d'arbitrage ou investir dans des obligations convertibles. Cette poche sera gérée dans une optique sécuritaire, afin de réduire le risque actions. La part des OPC investis en titres spéculatifs (dits « High Yield ») ne dépassera pas 40% de l'actif.

Le degré d'exposition global du fonds aux marchés actions sera compris entre 0 et 80% de l'actif net. Le risque de change pourra atteindre 80%, il n'est pas systématiquement couvert pour la part des investissements effectués hors zone Euro.

Des contrats financiers peuvent être utilisés pour couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques action, de taux et/ou de change. Le gérant pourra intervenir sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré et engager jusqu'à 100% de l'actif de l'OPCVM.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues tous les jours jusqu'à 12 heures et exécutées quotidiennement sur la prochaine valeur liquidative (calcul en J+2 ouvrés).

Affectation du résultat net : Capitalisation. Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation.

Recommandation : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible ← Rendement potentiellement plus faible | Rendement potentiellement plus élevé → A risque plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de ce Fonds est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le niveau de risque de niveau 4 déterminé pour ce fonds reflète principalement le risque des marchés actions sur lequel il investit ainsi que la surexposition qu'il peut y avoir sur ces mêmes marchés.

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur synthétique :

Risque de crédit : le risque crédit est lié au risque de dégradation de la notation d'un émetteur dont la situation peut se détériorer. Par conséquent, la valeur liquidative du FCP peut baisser.

Impact des techniques telles que des produits dérivés : l'utilisation de produits dérivés permet, sans modifier la composition du portefeuille de titres, de s'exposer de façon accrue sur différents facteurs de risque et d'accentuer ou de diminuer les fluctuations de valorisation.

### FRAIS

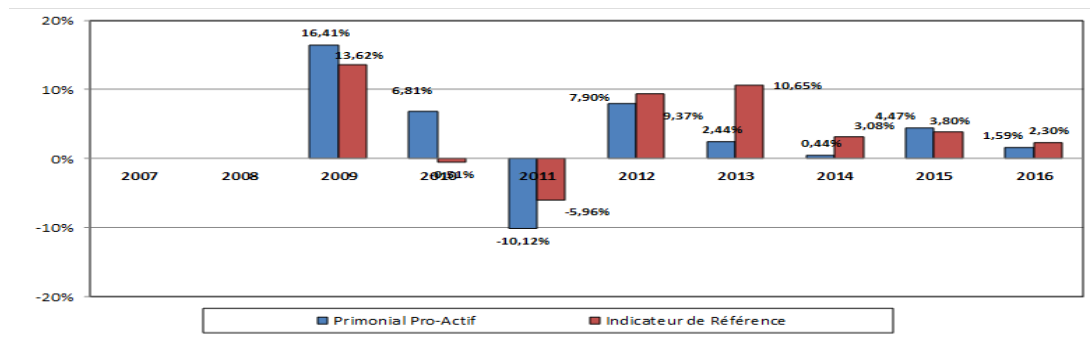
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	3,45%*
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	15 % de la surperformance au - delà de l'indicateur de référence composite 50% Eurostoxx 50 dividendes réinvestis + 50% EONIA capitalisé OIS  La commission de performance prélevée sur l'exercice clos le 31/12/2016 représente 0,004% de l'actif net.

\*Le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos le 31/12/2016. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre. Il est possible qu'à l'avenir le montant prélevé soit inférieur. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « Frais et Commissions » du prospectus de ce Fonds, disponible sur le site [www.stamina-am.com](http://www.stamina-am.com).

### PERFORMANCES PASSES



Le FCP a connu les évolutions suivantes le 21 août 2015 :

- Changement de statut juridique du FCP : OPCVM en remplacement de FIGV (fonds d'investissement à vocation générale, FIA) ;
- Modifications de la stratégie d'investissement et du profil rendement/risque du FCP.

Le diagramme affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annuelles sont calculées revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.

Le FCP a été créé le 10/03/2008.

La devise de référence est l'euro (EUR).

### INFORMATIONS PRATIQUES

**Dépositaire :** BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

**Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) :** Le DICI et le prospectus du FCP ainsi que les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : STAMINA ASSET MANAGEMENT, 15/19 avenue de Suffren, 75007 Paris.

**Modalités de communication de la valeur liquidative :** La valeur liquidative peut être consultée auprès de Stamina Asset Management, 15/19 avenue de Suffren - 75007 Paris.

**Rémunération :** l'enveloppe globale des rémunérations variables est fixée par la société de gestion au regard de différents critères en ce compris les performances financières de la société de gestion au titre de l'année écoulée. Pour toute information complémentaire, vous pouvez adresser votre demande à [cci\\_am@primonial.fr](mailto:cci_am@primonial.fr).

**Fiscalité :** Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal. Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).»

La responsabilité de STAMINA ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers. Stamina Asset Management est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 28/12/2017.